



*Sainte-Brigide-
d'Iberville*

Des gens de coeur et de terre

**CALENDRIER ÉTABLISSANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024**

Lundi 8 janvier
Lundi 5 février
Lundi 4 mars
Mardi 2 avril
Lundi 6 mai
Lundi 3 juin
Mardi 2 juillet
Lundi 5 août
Mardi 3 septembre
Lundi 7 octobre
Lundi 4 novembre
Lundi 2 décembre

Les séances débutent à 20 h, elles sont publiques et les personnes intéressées peuvent y assister. Elles se déroulent dans la salle du conseil, au 555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville.



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 4 décembre 2023 à 20 h 25, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Résolution 2023-12-584

Calendrier des séances 2024

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'adopter le calendrier 2024 des séances ordinaires du Conseil, conformément au *Calendrier établissant la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024*, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Signé : Mario van Rossum, maire

Signé : Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière

Copie certifiée conforme

**Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière**